Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260921-DCA_2026_09-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAST

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le 21 septembre 2026 à 18h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAST, légalement convoqué le 15 septembre. 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU

Nombre de membres en exercice : 13

Etaient présent(e)s : Madame Laurence LE BERRE, Monsieur Florian CARIOU, Madame Emilie ARZUL, Madame Evelyne BRIAND, Madame Hélène MANACH, Madame Stéphanie QUERRIEL, Madame Fanny CELTON, Madame Christine LE FOLL, Monsieur Pierre RIOU, Monsieur Franck WOERTHER.
Absents : Monsieur Jacques GOUEROU (Président), Madame Noémie EVEN, Madame Carine LABAT

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame Laurence LE BERRE

DCA 2026-09 : Organisation du repas et des colis 2026

Madame Laurence LE BERRE demande au Conseil d'Administration de définir l'organisation du repas des anciens de CAST :

Le listing des personnes de plus de 70 ans comprend 269 personnes dont une quinzaine en maison de retraite.

Le repas :
Prestataire / traiteur : Le C.C.A.S. décide de retenir l'offre du traiteur Allo NATACHA :

- Amuse-bouche : 300€ HT => 316,50€ TTC
- Rillettes de poissons : 700€ HT => 738,50€ TTC
- Sauté de porc : 900€ HT => 949,50€ TTC
- Vaisselle : 400€ HT => 480€ TTC
- Service : 450€ HT => 540€ TTC

L'apéritif :
L'apéritif sera servi par les élus du C.C.A.S. et du Conseil Municipal.

Le Dessert sera assuré par la boulangerie Bara ar Kast
Décorations : le thème guinguette (nappe à carreaux …) est retenu par les membres du Conseil d'Administration.

Animations : les animations retenues pour le repas seront les suivantes :

- Accordéon, chant
- Tombola : lots à trouver – solliciter les commerçants

La salle sera mise en place la veille à 18h00.
Les colis :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260921-DCA_2026_09-DE

Le Conseil d'administration rappelle et insiste sur le fait que les colis ne seront attribués que aux personnes n'ayant valablement pas pu assister au repas.

Les colis seront composés par les membres du CCAS.
Pour les personnes en EHPAD, les colis seront composés de produits de soin
Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉTERMINE l'organisation du repas et de la distribution 2026 des colis du C.C.A.S de CAST tel que défini ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jacques GOUEROU